

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2022

17 Objet : ECOLE ET CINEMA AU CINEMA LE MARGOT DE NERAC – CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA BILLETERIE PAR ALBRET COMMUNAUTE

N° Ordre : DE-104-2022

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 5.3.4. Désignation de représentants -autres

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation du 14 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fioux : M. Joël AREVALILLO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Sébastien CRUSSIERS
Le Frechou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : -
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Pouézas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : -
Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : -
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES
Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES
Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Serge ARNAUNE à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID
Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (2) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle que le cinéma Le Margot à Nérac a été géré pendant près de 30 ans sous statut associatif.

Cette structure a bénéficié du soutien financier des collectivités locales dont la communauté de communes du Val d'Albret, dans le cadre de ses compétences optionnelles.

Après la fusion en 2017, Albret Communauté a poursuivi cette aide. L'association Cinéma Le Margot déposait chaque année un dossier de demande de subvention, validé par les élus. Encadrée par une convention, cette aide consistait en un versement de subvention et à la prise en charge des factures de la billetterie du dispositif Ecole et Cinéma pour 500 élèves.

Ainsi, les écoles maternelles et primaires du territoire qui s'inscrivaient au dispositif d'éducation à l'image « Ecole & Cinéma » proposé par la DSDEN 47, pouvaient bénéficier de la prise en charge de la billetterie par la communauté de communes, dans la limite de 500 élèves.

L'activité du cinéma a été reprise en avril 2022 par la mairie de Nérac avec l'accord de l'association Promotion du cinéma en Albret, afin de pérenniser l'activité de la structure.

Vu la compétence facultative de la Communauté de Communes « Soutien à la vie locale », et notamment : « Réalisation et appui en faveur de projets éducatifs, culturels et sportifs »,

Il apparaît que maintenir le soutien aux écoles du territoire, pour permettre aux enfants d'accéder à la culture par le biais de ces séances de cinéma, est essentiel ; tout autant que soutenir la pérennité du cinéma Le Margot, pour l'attractivité culturelle de notre territoire.

La convention jointe en annexe a pour objet d'organiser le partenariat entre Albret Communauté et la mairie de Nérac, qui gère en régie le Cinéma Le Margot à Nérac, concernant la facturation de la billetterie de ce dispositif.

La prise en charge étant limitée à 500 élèves, les écoles devront :

- transmettre à Albret Communauté d'ici le 30 juin de l'année N le formulaire de demande de prise en charge pour le dispositif Ecole et Cinéma de la rentrée scolaire N/N+1. Les demandes seront ainsi

AR Prefecture

047-200068948-20220921-DE_104_2022-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

enregistrées par ordre d'arrivée et validées jusqu'à concurrence de 500 élèves. Les formulaires acceptés seront retournés dûment signés aux écoles, garantissant la prise en charge des billets par Albret Communauté.

Albret Communauté transmettra en septembre de l'année N à la mairie de Nérac la liste des écoles pour lesquelles elle prend en charge la billetterie du dispositif Ecole et Cinéma.

Les écoles qui n'auront pas transmis de demande de prise en charge ou qui auront eu une réponse négative (au-delà des 500 élèves) recevront directement les factures de billetterie par la mairie de Nérac, pour prise en charge.

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le CGCT,

Vu l'avis rendu par la commission administration générale et RH, consultée sur le sujet le 13 septembre 2022,

Le Conseil Communautaire
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

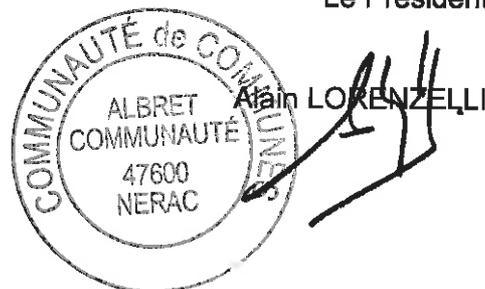
- ▶ **De signer** la convention avec la commune de Nérac, gestionnaire du cinéma Le Margot, relative à la prise en charge de la billetterie Ecole et Cinéma.
- ▶ **De confirmer** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 et suivants, tant que le dispositif est maintenu.
- ▶ **D'autoriser** le Président à signer tout document pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Publication le : 27 SEP 2022